

Journal d'informations municipales de **CHÂTILLON-EN-DIOIS** Châtillon-en-Diois, Mensac, Menée, Archiane, Bénevisse, Les Nonières

10 septembre 2023, la Fête aux plantes rares

Organisée par l'association Fleurs et Fontaines, la Fête aux Plantes Rares a bénéficié cette année encore d'un temps chaud et ensoleillé qui a contribué à la réussite de cette journée.



Le public ne se trompe pas qui vient nombreux, non seulement pour découvrir des plantes de toutes sortes, mais aussi pour acheter : c'est le moment propice pour de nouvelles plantations ! Le stand librairie fait aussi l'objet de nombreuses visites, sans parler de la buvette restauration qui permet de se restaurer ou de se rafraîchir.



L'Echo laisse Marie-Jo Baude, présidente de Fleurs et Fontaines rendre compte pour l'association : "Tous les bénévoles actifs, membres du conseil d'administration et sympathisants, ont répondu présents dès 6 heures du matin et je tiens à les remercier chaleureusement. Sans eux cette manifestation serait impossible.

Les exposants sont venus en nombre et nous n'avons pu répondre favorablement à toutes les demandes ! Comme chaque année les achats ont été nombreux et variés



dès l'ouverture. Comme toujours la transformation du Champ de Foire en une sorte de jardin a réjoui nos visiteurs. Visiteurs qui, cette année, n'ont pas hésité à prolonger leur visite dans le village, s'émerveillant de l'importance et du soin apporté à la végétalisation des lieux, découvrant les commerces ouverts, la Mairie rénovée. Et beaucoup sont revenus vers notre stand pour nous dire "Quel beau village vous avez".

La loterie a été tirée à 17 heures, comme prévu : M. et Mme Bernard ont gagné le lot N° 1
Mme Sophie Bonnet-Gamard le lot N° 3
Colette Moreau le lot N° 2 ; elle l'a offert à la communauté ; il sera planté Place des Écoles

Pour finir je veux remercier tout particulièrement Nans et Régis, de l'équipe municipale qui ont eu en charge de nous livrer tout le matériel nécessaire."



Manifestation des maires de la Drôme et de l'Ardèche à Valence le 7 octobre 2023

Contre le transfert obligatoire de la gestion de l'eau et de l'assainissement à la communauté de communes

La loi NOTRE de 2020 oblige les communes à passer la gestion de l'eau et de l'assainissement aux communautés de communes. Initialement prévu en 2020 ce passage a été reporté à 2026.

Une grande partie des communes concernées ne sont pas d'accord pour ce transfert. Le Sénat est aussi très majoritairement opposé à cette mesure.

Voici un extrait de l'exposé des motifs présentés par les sénateurs Alain JOYANDET, Olivier RIETMANN et plusieurs autres, porteurs d'une proposition de loi pour demander la suppression de cette mesure :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, en application des dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi "NOTRE", l'eau et l'assainissement sont inscrits parmi les compétences obligatoires des communautés de communes. Cette évolution juridique est contestée par de nombreux élus locaux, dont les revendications en ce domaine ont toujours été portées et défendues par le Sénat.

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en oeuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a été adoptée pour apaiser ces oppositions. Sa

principale disposition fut de permettre aux communes membres de communautés de communes, qui n'exerçaient pas à la date de sa publication - à titre optionnel ou facultatif - les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de pouvoir s'opposer en partie ou en totalité à leur transfert obligatoire... Toutefois, cette disposition est provisoire, puisqu'elle le suspend uniquement jusqu'au 31 décembre 2025. En effet, les communautés de communes qui ne seraient pas devenues compétentes pour ces deux thématiques au 1^{er} janvier 2020, le deviendraient automatiquement au 1^{er} janvier 2026. L'objet de cette proposition de loi est donc de supprimer le transfert automatique en 2026 de l'eau et de l'assainissement aux communautés de communes qui ne sont pas compétentes à l'heure actuelle...

Les motifs qui sous-tendent cette proposition de loi sont nombreux. Historiquement, l'eau et l'assainissement ont été des compétences largement exercées au niveau communal, sauf en matière d'assainissement non collectif...

... Les élus craignent - de façon fondée et justifiée au regard des nombreux retours d'expériences - que ce transfert de compétences n'aboutisse pas à de réelles économies d'échelle, mais bien au contraire à une augmentation des coûts de fonctionnement des services concernés, pour une qualité qui ne sera sans aucun doute pas meilleure, et, *in fine*, à une augmentation du coût pour les usagers. À l'heure actuelle, dans de nombreuses communes les services relatifs à l'eau et à l'assainissement au sens large sont financièrement gérés avec une très grande frugalité. Pour cause, dans de nombreux cas ils sont assurés de façon bénévole ou quasi-



bénévole par des élus municipaux, ainsi que par des agents communaux polyvalents ou à temps non-complet. C'est pourquoi, la prise en charge systématisée de l'eau et de l'assainissement par les communautés de communes impliquera nécessairement la mise en place de services intercommunaux éponymes avec en, filigrane, le recrutement de personnels et - par là - l'engagement assuré de nouvelles dépenses de fonctionnement non négligeables.

... De plus, le principe de subsidiarité, tel qu'il est consacré par le 2^e alinéa de l'article 72 de la Constitution française, avant même celui de libre administration, impose aux pouvoirs publics et en premier lieu à l'État de laisser le soin aux élus locaux de déterminer librement quel est le niveau territorial le plus pertinent ou le plus à même de mener au mieux une mission de service public, avec la plus grande efficacité fonctionnelle ainsi que financière.

Pour l'instant Châtillon-en-Diois commune nouvelle assure la gestion de l'eau et de

Réception des Châtillon de France et d'ailleurs, les 14 et 15 Octobre 2023

L'association "Les Châtillon de France et d'ailleurs", créée en 1995, regroupe 34 villes et villages qui portent ce nom ! 4 communes sont situées hors de France en Suisse, en Italie et en Belgique.

Chaque année des Châtillonnais se rencontrent fin octobre pour échanger, faire connaître leurs villages et favoriser des échanges.

Il y a 20 ans la rencontre avait déjà eu lieu à Châtillon-en-Diois ! Cette année ce sont des Châtillonnais de 20 Châtillon différents qui ont convergé vers notre Châtillon.

"Le Sourire de l'Alpe sous le Ciel de Provence" écrivait le Pasteur Charles Monod en tête de son livre sur notre Châtillon en 1935 puis 1945. Il avait raison, le beau temps était là !

66 personnes des divers Châtillon étaient inscrites pour assister à l'assemblée générale annuelle de l'association et aux festivités prévues. Mais par un trop prompt renfort de problèmes ou péripéties (bras cassé, Covid, panne de voiture, maladies diverses etc..) 14 personnes n'ont pu se joindre à nous.

Après une collation libre le samedi midi, prise dans tous les restaurants du village, rendez-vous est

l'assainissement, comme les autres communes de la communauté de communes du Diois.

La communauté de communes a mis en place une commission animée par 2 chargés de mission pour préparer un éventuel transfert de compétence, ce qui implique déjà un coût.

Dans la Drôme et en Ardèche, une majorité des maires concernés s'opposent à ce transfert et ont manifesté contre le 7 octobre 2023 à Valence de la préfecture jusqu'à la mairie de Valence pour les raisons évoquées plus haut :

- la décision appartient aux collectivités locales en particulier suivant le principe de libre administration des communes acté dans la constitution.

- dans le cas d'un transfert, il faut s'attendre à une très forte augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement, avec la mise en place d'un service important à la communauté de communes. Il est aussi possible de douter de la réactivité d'un service éloigné en cas de panne, de fuite ou d'incident.

donné salle Kubnick point de départ de cette réunion : distribution des badges et règlement des inscriptions précédaient le plaisir de se retrouver. Les discussions allaient bon train dans la salle magnifiquement décorée grâce à l'aide de "Châtillon Arts et Vigne" (merci Nadia) en attendant l'heure de rejoindre le car à destination de la Cave Jaillance pour une visite commentée de l'exposition Muséo-Bulle. Nos invités ont ainsi pu découvrir la viticulture dioise et les secrets de la Clairette et des créchants de Die, avant de passer au caveau pour les déguster.



De retour, ceux de nos visiteurs qui avaient choisi d'être hébergés chez l'habitant ont fait connaissance avec leurs hébergeurs bénévoles, avant d'être conviés le soir à un repas. Après les discours d'accueil du Maire de Châtillon-en-Diois, Eric Vanoni, et du Président de l'association Jean-Paul Vuilliot, les convives ont pu déguster nos spécialités locales préparées par Pascal Reysset et accompagnées de nos vins AOP de Châtillon-en-Diois. Le dessert surprise ne pouvait être qu'un "fromage de Zézé" accompagné d'un sorbet. La soirée fut accompagnée de rock des années 70, une musique inspirante pour beaucoup des convives dont quelques danseurs déchaînés !



Le dimanche matin, répartis en 2 groupes sous la direction de Maud Leroi et Serge Baude, ils ont pu visiter notre village médiéval, avec sa mairie fraîchement restaurée. Tous ont apprécié la beauté du village médiéval et son heureux mariage entre vieilles pierres, plantes grimpantes et couvre-sols qui justifie le label "des plus beaux villages de France" et celui de village botanique de la Drôme.



À 11 heures les participants se sont retrouvés dans la salle des mariages pour l'Assemblée Générale de l'association. Après quelques mots du Maire, le président Jean-Paul Vuilliot a présenté le rapport moral, puis le trésorier Roland Covarel son rapport financier. Parmi les questions évoquées, il a été souhaité que l'association demeure principalement une association d'élus en activité. Ainsi peut-on mieux confronter nos expériences, en particulier avec des villages d'une taille comparable au nôtre.

Deux démissionnaires du bureau ont été remplacés, particulièrement la secrétaire Denise Lavoix qui œuvrait depuis la création de l'association et qui est remplacée par Bernard Marconnet, maire de Châtillon d'Azergues.

Enfin Eric Vanoni a transmis le drapeau de l'association à M. Antony Lafay, représentant de Châtillon-sur-Indre, commune rurale de l'Allier. À noter que ce Châtillon est une commune sans clocher et que ses habitants sont des Châtillonnois ! Pour 2025, Mme Nadège Azzaz maire de Châtillon (92) indique que sa commune recevra les Châtillon de France.

À l'issue de l'assemblée générale une photo du groupe est prise devant la mairie avec le soleil dans les yeux !

Il était temps d'aller déguster, de nouveau dans la salle Kubnick, l'excellent buffet préparé par Julien du restaurant "Le Mont Barral" !

Avant de se séparer tous les participants ont reçu un

sac aux couleurs du village réunissant quelques produits locaux, le livre de Monsieur Truc et un verre avec le logo de Châtillon commune nouvelle ! Souvenirs !

De leur côté les délégués des mairies représentées offraient au maire et aux représentants de la commune quelques-uns de leurs propres produits locaux, le tout photos à l'appui.

Des remerciements, des applaudissements et des invitations, tels sont les derniers moments de ces deux journées bien remplies et dont chacun s'est dit satisfait.

Un mot du trésorier Roland Covarel : je remercie tous ceux qui ont été présents pour m'aider dans la préparation de ces journées : en premier lieu Eric Vanoni et le conseil municipal qui ont accepté d'une seule voix de recevoir les Châtillon de France, Martine Vincent adjointe au maire qui a pris en charge l'organisation, tout le personnel de la mairie qui a œuvré au succès de ces rencontres, Nadia Faure présidente de "Châtillon Arts et Vigne" pour le prêt des parapluies décorant la salle, et les services techniques municipaux pour leur installation.

Enfin plus particulièrement, Jean Pierre Farjon, Joël Arnaud, Serge Baude et Richard Perrier. Merci à tous !



Samedi 28 et dimanche 29 octobre 2023 Vente de livres de l'Association Châtillon Livres et Rencontres

L'association qui gère la bibliothèque municipale de Châtillon organise 2 fois par an une vente de livres ; une fois au printemps et une fois lors de la foire d'automne.

Ces livres sont donnés à la bibliothèque, et sont triés par les bénévoles. Certains rejoignent les rayons de la bibliothèque, d'autres sont inventoriés et mis à la vente ; enfin le reliquat de livres de peu d'intérêt ou surtout en mauvais états sont envoyés au recyclage. C'est une façon de faire se rencontrer à nouveau des livres qui dormaient dans des placards et de nouveaux lecteurs ! Plus de 200 personnes, adultes et enfants, sont venus à la salle Kubnick pour découvrir un choix de plus de 6000 livres, bien triés par thèmes et par auteurs.

203 acheteurs ont achetés 1000 livres de toutes sortes et à tout petits prix : 1 € ou 50 cents ! Provisions de lecture pour l'hiver, envie de découvrir un auteur, livres pratiques c'est vrai que le choix est tentant !

Les bénévoles de la bibliothèque remercient la commune pour le prêt de la salle Kubnick pendant 3 jours, et du local de stockage toute l'année. Nous remercions aussi vivement Patrick qui a transporté les livres avec son tracteur, ce qui a fait gagner beaucoup de temps et de fatigue, les lecteurs et sympathisants qui sont venus aider à la mise en



place et au rangement et bien sûr tous ceux qui ont donné les livres et ceux qui sont venus chiner.

Rappel :

Ouverture de la bibliothèque au public :

mardi de 16h à 18h

mercredi de 14h à 16h sauf juillet et août

vendredi de 10h30 à 12h

dimanche de 10h30 à 12h

Contacts :

Bibliothèque municipale : RC de la Mairie

1 place du Reviron, 26410 Châtillon-en-Diois

bibliotheque@mairie-chatillonendiois.fr

Tél. 04 75 21 25 64



Annnonce de l'Association Châtillon Arts et Vigne

- Candidatures pour exposer au Village-galerie 2024

- Recherche de locaux d'exposition

Le Village-galerie, cœur du Festival Arts et Vigne a réuni, en 2023, 63 exposants venant d'horizons divers (Région Auvergne Rhône Alpes surtout) représentant diverses disciplines des arts plastiques et de l'artisanat d'art, dans 33 locaux appartenant à la Mairie (pour 7 d'entre eux) et à des propriétaires particuliers, sans la participation et la gentillesse desquels le Village-galerie ne pourrait pas être organisé.

Comme chaque année nous recherchons donc des locaux pour le village Galerie et nous remercions par avance les propriétaires volontaires de nous indiquer leur proposition de local.

Comme chaque année nous ouvrons le village-galerie à de nouveaux artistes : L'article suivant est déjà paru dans la presse locale, peut-être l'avez-

vous déjà vu:

"Le Village-galerie du Festival Arts et Vignes de Châtillon-en-Diois ouvrira à nouveau ses portes du 04 au 11 août 2024. Il est ouvert aux artistes d'arts plastiques dans les disciplines suivantes : peinture, photographie, sculpture (tout support), installation, artisanat proposant des pièces uniques. **Les modalités de participation en tant qu'exposant et le formulaire de demande d'inscription doivent être demandés par courriel (adresse ci-dessous).**

Les exposants sont sélectionnés pour la qualité plastique et artistique de leur travail par la commission Village-galerie de l'Association et les candidats retenus s'engagent à être présents pour toute la durée du festival."

Si vous voulez participer les dossiers complets sont à renvoyer pour le 20 décembre 2023 au plus tard. -soit par courriel à villagegalerie.av@free.fr -soit par courrier à Association Châtillon Arts et Vigne - Village-galerie - 3, rue du Reclus 26410 Châtillon-en-Diois

Recensement quinquennal de la population : Recrutement d'agents recenseurs

La commune recrute des agents recenseurs pour le mois de janvier 2024.

Ils recevront une formation et seront encadrés.

L'agent recenseur qui est au contact de la population et peut être amené à entrer dans le logement

de personnes recensées ne doit pas exprimer ses opinions, ses engagements politiques, religieux ou syndicaux. Il doit être, également, d'une parfaite moralité.

Par ailleurs, il doit respecter le secret statistique et

veiller à la stricte confidentialité des données individuelles qu'il collecte.

Contactez la mairie pour connaître les conditions et faire acte de candidature.

note : ne peuvent pas être agents recenseurs :

- les élus de la commune ;
- les personnes en congé parental ;
- les agents travaillant à temps partiel et quelle que soit la fonction publique ;
- les personnes en cessation progressive d'activité (CPA) ;
- les personnes en congé de fin d'activité ;
- les préretraités dans le cadre de l'ARPE (allocation de remplacement pour l'emploi) ;
- les préretraités en préretraite progressive.

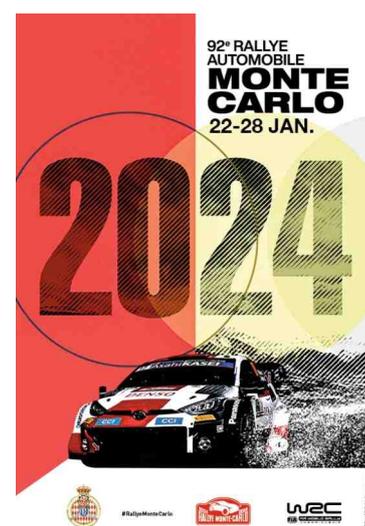
Réunion d'information sur le passage du Rallye de Monte-Carlo aux Nonières

le vendredi 1^{er} décembre à 16h à la mairie des Nonières

Le Rallye passera 2 fois aux Nonières le samedi 27 janvier ! **Des restrictions d'accès seront donc en place.** Venez vous renseigner !

SAMEDI / SATURDAY 27.01

ES / SS 9/12	SIGOTTIER / VALDRÔME	20,89km	08:35 / 14:05
ES / SS 10/13	LES NONIÈRES / CHICHILIANNE	20,08km	09:53 / 15:23



29 octobre 2023, Foire d'Automne

D'après l'ouvrage de M. Delacroix de 1835 "Statistiques du département de la Drôme", il se tenait annuellement à Châtillon 5 foires : Jeudi gras, 26 mars, 1er jeudi de mai, 29 août et lundi avant la Toussaint. La foire d'automne, certains disent la Foire aux pommes, est donc la dernière des foires traditionnelles à être restée ! C'est l'époque, à l'approche de l'hiver, de faire quelques provisions : pommes qui se garderont au frais, noix fraîchement récoltées, pommes de terre, produits de l'automne... et aussi de faire quelques achats chez les forains.



C'est tout cela la foire d'automne organisée aujourd'hui par "Les Jeunes Loups châillonnois". La rue du Reclus avec des étals parfois des 2 côtés devient très animée. C'est aussi le moment de se rencontrer (à Châtillon ce n'est de loin pas la seule occasion !) et de fréquenter la buvette pour un apéro animé et un repas, cette année des ravioles-caillette, arrosé de vin de Châtillon.

Les enfants sont heureux de cette animation, surtout tout au bout de la rue au-dessus de la piscine où un forain a établi son attraction de trampoline et autres jeux actifs.

Cette année, il ne faisait pas aussi beau que l'année dernière, mais la chance était du côté des organisateurs avec un temps gris mais doux.

Le plus important c'est de marquer le rythme des saisons, avec ce moment un peu mélancolique où certains, suivant l'endroit où ils habitent, guettent le Piémard pour voir si le soleil va bientôt leur échapper une partie de la journée.



Il reste encore le marché d'hiver de Kiki pour marquer la fin de l'année.

Merci aux jeunes loups d'avoir repris le flambeau tenu longtemps par le syndicat d'initiative de Châtillon.

Rappel : pour recevoir l'Echo

1) Pour recevoir l'Echo par mail et en couleur (le plus pratique !) : Il suffit d'envoyer un message vide à l'adresse suivante :

information_mairie-subscribe@mairie-chatillonendiois.fr

Vous serez alors abonné automatiquement et pourrez vous désabonner tout aussi automatiquement.

Votre adresse ne sera communiquée à quiconque.

2) Téléchargement ou lecture à partir du site web de la Mairie :

<http://www.mairie-chatillonendiois.fr>

Aller sur le menu Informations municipales, puis sur Echo de Châtillon.

Le site de la mairie de Châtillon-en-Diois ne collecte aucune donnée personnelle.

Conception et réalisation : Mairie de Châtillon-en-Diois, 26410

Directeur de la publication : Eric VANONI

Rédaction de ce numéro : J.A. MALOD

ISSN : 2744-046X